

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI / M. DENIS ROSSI**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
11 Décembre 2020**

**OBJET : Soutien aux associations de lutte contre la précarité et de solidarité/santé.  
Exercice 2020 : subventions de fonctionnement (6ème répartition) et  
d'investissement (4ème répartition).**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer des subventions de fonctionnement pour un montant de 142 500 € et d'investissement pour un montant de 134 000 € aux associations telles que figurant dans les tableaux annexés au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, pour les subventions dont le montant est égal ou supérieur à 23 000 €, à signer une convention selon le modèle type prévu à cet effet,
- d'approuver les mouvements des affectations comme indiqués dans les documents figurant en annexe du rapport,
- d'annuler la subvention de fonctionnement d'un montant de 14 000 € accordée à la Fondation d'Auteuil lors de la Commission permanente du 25 septembre 2020 dans son rapport n°45.

Les dépenses seront imputées aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**

